



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
28/02/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 23

Procurations : 05

Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Autorisation donnée au
Maire d'engager, de
liquider et mandater des
dépenses
d'investissement avant le
vote du budget -
Ouverture des crédits
anticipés exercice
budgétaire 2024**

En l'an deux mille vingt-quatre et le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, M. BERTHELOT Stéphane, M. PREHAM Anthony, M. REDONDO Simon, Mme BOISDRON Gisèle, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. BELTRAN José, Adjoint, à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à Mme BRISSAUD Nina, conseillère municipale,
M. CARLES Yves, conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Par délibération n°174/2023 en date du 06 décembre 2023, le conseil municipal a délibéré afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal en anticipant l'ouverture des crédits sur l'exercice budgétaire 2024.

Cette délibération doit être modifiée afin que les ouvertures de crédits précisent les crédits ouverts (hors reports 2022) de manière plus détaillée par chapitre et par opération.

Il est donc proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2024, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement de la Commune comme suit :

CHAPITRE	NATURE	OPERATIONS	POUR MÉMOIRE BP 2023	CREDITS OUVERTS JUSQU'AU VOTE BP 2024 25%
204	2041	Subventions équipements versées	200 000,00	50 000,00
21	2183 400	- Restructuration patrimoine immobilier	15 000,00	3 750,00
21	2188 400	- Restructuration patrimoine immobilier	19 000,00	4 750,00
23	2313 400	- Restructuration patrimoine immobilier	498 500,00	124 625,00
21	2128 401	- Aménagement urbain et voirie communale	21 708,00	5 427,00
23	2312 401	- Aménagement urbain et voirie communale	705 675,00	176 418,75
23	2313 401	- Aménagement urbain et voirie communale	25 090,00	6 272,50
23	2315 401	- Aménagement urbain et voirie communale	43 800,00	10 950,00
20	202 402	- Population urbanisme social et santé	117 640,00	29 410,00
21	2115 402	- Population urbanisme social et santé	1 079 521,00	269 880,25
21	2184 402	- Population urbanisme social et santé	800,00	200,00
23	2313 402	- Population urbanisme social et santé	47 200,00	11 800,00
23	2315 402	- Population urbanisme social et santé	361 000,00	90 250,00
21	2183 403	- Pôle scolaire et sportif	15 000,00	3 750,00
21	2184 403	- Pôle scolaire et sportif	15 000,00	3 750,00
21	2188 403	- Pôle scolaire et sportif	13 000,00	3 250,00
23	2313 403	- Pôle scolaire et sportif	113 200,00	28 300,00
21	2128 404	- Espaces verts, propreté urbaine et services techniques	25 000,00	6 250,00
21	2157 404	- Espaces verts, propreté urbaine et services techniques	35 000,00	8 750,00
21	2158 404	- Espaces verts, propreté urbaine et services techniques	19 809,00	4 952,25
21	2188 404	- Espaces verts, propreté urbaine et services techniques	25 000,00	6 250,00
27	275	Dépôts et cautionnement versés	34 000,00	8 500,00
		Total	3 429 943,00	857 485,75

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget Communal 2024 dans la limite fixée ci-dessus,

- **DE DIRE** que cette délibération remplace la délibération 174/2023 en date du 06 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.